COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG

PROCES-VERBAL
de la réunion du Conseil de Communauté
du 26 février 2015 à Kaysersberg

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MULLER, la séance est ouverte à 17h30.

Présents :
M. Jean-Marie MULLER, Président et représentant de la commune de Lapoutroie
M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président et représentant de la commune d'Ammerschwihr
Mme Lucie PONGRATZ-GLEIZES, représentante de la commune d'Ammerschwihr
M. Jean-Louis BARLIER, représentant de la commune de Fréland
Mme Martine THOMANN, Vice-présidente et représentante de la commune de Fréland
Mme Nicole TISSERAND, représentante de la commune de Katzenthal
M. Jean-Jacques GRANDJEAN, représentant de la commune de Katzenthal
M. Henri STOLL, Vice-président et représentant de la commune de Kaysersberg
Mme Françoise GRASS, représentante de la commune de Kaysersberg
M. Alain THURLINGS, représentant de la commune de Kaysersberg
M. Joseph FRITSCH, représentant de la commune de Kientzheim
M. Bernard RUFFIO, Vice-président et représentant de la commune de Labaroche
Mme Catherine OLRY, représentante de la commune de Labaroche
M. Jean-François BOTTINELLI, représentant de la commune du Bonhomme
Mme Aurore PETITDEMANGE, représentante de la commune de Lapoutroie
M. Jean-François BOTTINELLI, représentant de la commune du Bonhomme
M. Jean-Luc ANCEL, représentant de la commune du Bonhomme
M. Guy JACQUEY, Vice-président et représentant de la commune d'Orbey
Mme Rose-Blanche DUPONT, représentante de la commune d'Orbey
M. Rémi MAIRE, représentant de la commune d'Orbey
Mme Agnès CASTELLI représentante de la commune de Sigolsheim

Absents représentés :
M. Benoît KUSTER, Vice-président et représentant de la commune de Kaysersberg
Procuration donnée à M. Bernard RUFFIO
Mme Martine SCHWARTZ, représentante de la commune de Kientzheim
Procuration donnée à M. Joseph FRITSCH

Absents excusés non représentés :
Mme Chantal OLRY, représentante de la commune d'Orbey
M. Thierry SPEITEL-GOTZ, représentant de la commune de Sigolsheim

Absents non excusés : néant

Invités présents :
Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale de la CCVK
M. Éric LEMPEREUR, Agent de Développement de la CCVK
M. Yannick GERIG, Agent de Développement de la CCVK

Invités excusés :
M. Jean-Louis CHRIST, Député
M. Pascal LELARGE, Préfet du Haut-Rhin
M. Christophe MARX, Sous-préfet de l'arrondissement Colmar-Ribeauvillé
Mme Agnès REINSTETTEL, Chargée de mission pour l'arrondissement Colmar-Ribeauvillé
M. Jean-Jacques SERVET, Principal du collège de Kaysersberg
M. Jean-Luc HENNEKE, Principal du collège d'Orbey
Mme Valérie BRONNER, Agent de Développement de la CCVK
Mme Lucie CAPELLE, Conseiller « Energie »
M. Thomas MARION, Responsable « assainissement » de la CCVK
M. Pascal SENN, Responsable technique de la CCVK
M. Rémi ARAGON, Directeur de l'Espace Nautique de Kaysersberg

Secrétaire de séance :
Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale.

Signature du Secrétaire de séance

Publicité :
La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- Convocation des membres titulaires le 19 février 2015
- Publication par voie de presse locale

Ordre du jour :

N°031/2015-AG : Approbation de la modification des points mis à l'ordre du jour

1. N°017/2015-AG : **Approbation du compte-rendu** du Conseil Communautaire du 22 janvier 2015

2. Finances

2.1 **N°030/2015-FI** : Débat d'Orientations Budgétaires 2015

2.2 **N°018/2015-FI** : Autorisation de remboursement des frais avancés par l'association AQUATEAM pour les travaux du local de combinaisons de plongée

3. Rapports de Commissions et Groupes de Travail

3.1 Commission « Culture », rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente : compte-rendu de la réunion du 27/01/2015

3.2 Commission « Assainissement », rapporteur M. Guy JACQUEY, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 04/02/2015

3.2.1 **N°019/2015-AS** : Budgets AKKS & FLLBO : Répartition des participations communales

3.3 Commission « Déchets », rapporteur M. Henri STOLL, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 10/02/2015

3.3.1 **N°020/2015-FI** : Sollicitation du versement d'une aide financière du Conseil Général du Haut-Rhin et tout autre cofinanceur potentiel pour l'acquisition de conteneurs aériens dans le cadre de l'optimisation du tri et de la collecte de matériaux secs

3.3.2 **N°021/2015-OM** : Candidature à l'Appel à projet « Extension de la consigne de tri » de l'organisme Eco-Emballages

3.3.3 **N°022/2015-OM** : Approbation et autorisation de signature des conventions à intervenir avec OCAD3E et RECYLUM pour la reprise des lampes et des tubes fluo usagés

3.4 Commission « Tourisme », rapporteur M. Bernard RUFFIO, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 11/02/2015

3.5 Commission « Déplacements », rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente : compte-rendu de la réunion du 12/02/2015

3.6 Commission « Espace nautique », rapporteur M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 17/02/2015

4. Administration Générale

4.1 **N°023/2015-AG :** Approbation et autorisation de signature de la convention de service commun pour la gestion du personnel bûcherons

4.2 Transports :

4.2.1 **N°024/2015-AG :** Transport à la Demande en porte à porte « Mobili'Val » : Approbation de la modification du règlement de service

4.2.2 **N°025/2015-AG :** Service de transport en ligne virtuelle « Val'Express » : Approbation de la modification du règlement de service

4.3 **N°026/2015-AG : Tr**ansports scolaires : Modification de la décision n° 2009/AG-030 du 3/06/2009 portant approbation du règlement d'utilisation

4.4 **N°027/2015-AG :** Golf Public d'Ammerschwihr/Trois-Epis : Approbation du programme de réhabilitation du club house

4.5 **N°028/2015-AG :** Délégation de service public « Golf Public d'Ammerschwihr/Trois-Epis » : Approbation des tarifs pour l'année 2015

4.6 **N°029/2015-AG :** Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) : Approbation des modalités de désignation des membres

5. Délégations au Président – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

5.1 Marchés et avenants - Liste des marchés conclus en 2015

6. Informations et divers

6.1 Compte-rendu de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) du 05/02/2015

6.2 Point sur la mutualisation

6.3 Calendrier des prochaines réunions organisées par la CCVK

6.4 Rapport annuel de l'amicale du personnel de la CCVK et du SMALB

Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée.
Il constate que les conditions de quorum sont remplies et informe l'assemblée des procurations données, à savoir :
- M. Benoît KUSTER, Vice-président et représentant de la commune de Kaysersberg donne procuration à M. Bernard RUFFIO pour voter en son nom et place lors de cette séance.
- Mme Martine SCHWARTZ, représentante de la commune de Kientzheim donne procuration à M. Joseph FRITSCH pour voter en son nom et place lors de cette séance.

Il poursuit avec les points mis à l'ordre du jour.

1. N°017/2015-AG : **Approbation du compte-rendu** du Conseil Communautaire du 22 janvier 2015 *(Cf. annexe 1)*

Le compte-rendu a été publié sur le site Internet de la CCVK au lien suivant :
http://www.cc-kaysersberg.fr/connaitre/conseil-de-communaute.htm

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, le procès-verbal du 22 janvier 2015, sans réserve ni observation.

Le Président informe l'assemblée de la tenue, le 25 février, d'une réunion à la DREAL à Strasbourg en présence du Préfet de Région qui avait pour objet, la présentation des dossiers des 8 lauréats alsaciens du label « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) », dont la CCVK fait partie.
Ce label permettra d'obtenir de 500 000 à 2 000 000 euros pour la CCVK dans le cadre de projets à préciser.

*Il sollicite ensuite l'approbation des Conseillers Communautaires pour la modification de l'ordre du jour (**n° 031/2015-AG**). En effet, le Président souhaite délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour avant de débattre des orientations budgétaires.*

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, la modification de l'ordre du jour.

Monsieur Patrick REINSTETTEL demande la parole.
Il explique, qu'afin que le débat se fasse en toute transparence, il souhaite distribuer aux élus présents, les documents suivants : la convention de mise à disposition des biens liés à l'exercice de la compétence Golf (signée par la CCVK et la commune d'Ammerschwihr) et la délibération du Conseil Municipal d'Ammerschwihr du 4 août 2014.
Il ajoute que le Golf est un équipement structurant au même titre que la piscine et la station du Lac Blanc et qu'il est donc fondamental de lui donner toute son importance et il en veut pour preuve, l'inscription de ce projet au Contrat Territoires de Vie 2014-2019 du CG68.

2. Finances

2.1 Débat d'Orientations Budgétaires 2015

Le point est reporté en fin de séance.

2.2 **N°018/2015-FI** : Autorisation de remboursement des frais avancés par l'association AQUATEAM pour les travaux du local de combinaisons de plongée

Les travaux de construction du nouveau local (situé dans les sous-sols de l'Espace Nautique) pour les combinaisons de plongée ont été réalisés par les bénévoles du club de plongée Aquateam.
L'association a avancé les frais liés à l'achat des matériaux pour un montant de 1202.28 euros TTC.

VU les justificatifs de paiement fournis

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, le remboursement du montant de 1 202.28 euros TTC à l'association AQUATEAM.

3. Rapports de Commissions et Groupes de Travail

L'intégralité des rapports de commissions et groupes de travail sont publiés sur le site Intranet de la CCVK.
Afin de facilité leur accès, ces documents ont été publiés temporairement sur la page dédiée au Conseil Communautaire. Bien entendu, ces comptes-rendus sont consultables, de façon permanente, sur les pages dédiées à chaque commission.

Le Président demande aux Elus s'il y a une remarque ou une question par rapport aux comptes-rendus. Aucune personne n'a de remarque particulière.
Le Président souhaite alors, pour un gain de temps et d'efficacité, que seuls les points à délibérer soient vus en séance.
Les Conseillers Communautaires n'ont pas d'objection.

3.1 Commission « Culture », rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente : compte-rendu de la réunion du 27/01/2015

Cf. rapport ci-après.

3.2 Commission « Assainissement », rapporteur M. Guy JACQUEY, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 04/02/2015

Arrivée de M. Guy JACQUEY.

3.2.1 **N°019/2015-AS** : Budgets AKKS & FLLBO : Répartition des participations communales

Service Assainissement Vignoble AKKS
La répartition se fera comme suit :
Pour les charges domestiques : la base est la part de distribution de l'eau de l'année 2014 en fonction de la facturation annuelle de chaque commune et en ne prenant en compte que l'eau effectivement rejetée dans le réseau d'assainissement.

	Distribution d'eau 2014 rejetée dans le réseau	Répartition en % Budget 2015	Pour mémoire : répartition budget 2014	Pour mémoire : répartition budget 2013
AMMERSCHWIHR	90 857 m³	24,3 %	22,9 %	25,3 %
KAYSERSBERG	189 437 m³	50,6 %	50,7 %	48,5 %
KIENTZHEIM	40 720 m³	10,9 %	10,5 %	10,7 %
SIGOLSHEIM	53 145 m³	14,2 %	15,9 %	15,5 %
Total	374 159 m³	100 %	100 %	100 %

Pour les charges viticoles : il est proposé deux taux, un pour le fonctionnement et un pour l'investissement, afin de tenir compte des caves conventionnées dans le deuxième cas.

Taux de fonctionnement : quantité de mout vinifié (vendanges 2013) déclarés

	Volume de mout vinifié déclaré	Répartition en % Budget 2015	Pour mémoire : répartition budget 2014	Pour mémoire : répartition budget 2013
AMMERSCHWIHR	34 834,80 hl	57,5 %	56,8 %	45,9 %
KAYSERSBERG	1 518,90 hl	2,5 %	2,6 %	2,6 %
KIENTZHEIM	14 306,33 hl	23,6 %	23,8 %	18,7 %
SIGOLSHEIM	9 960,53 hl	16,4 %	16,8 %	32,8 %
Total	60 620,56 hl	100 %	100 %	100 %

Taux d'investissement : répartition sur la base des recettes d'investissement perçues par les communes

	Recettes d'investissement en € (2014)	Répartition en % Budget 2015	Pour mémoire : répartition budget 2014	Pour mémoire : répartition budget 2013
AMMERSCHWIHR	14 739,13 €HT	39,2 %	35,1 %	35,1 %
KAYSERSBERG	607,56 € HT	1,6 %	2,3 %	2,3 %
KIENTZHEIM	8 751,82 € HT	23,3 %	24,2 %	24,2 %
SIGOLSHEIM	13 509,22 € HT	35,9 %	38,4 %	38,4 %
Total	37 607,73 € HT	100 %	100 %	100 %

Les taux des charges viticoles sont utilisés pour :

- taux de fonctionnement : répartition de la somme annuelle demandée par le SITEUCE
- taux d'investissement : répartition du remboursement de l'annuité d'emprunt de l'Agence de l'Eau

Service Assainissement Montagne FLLBO

Pour les charges domestiques : distribution de l'eau de l'année 2014 en fonction de la facturation annuelle de chaque commune et en ne prenant en compte que l'eau effectivement rejetée dans le réseau d'assainissement.

	Distribution d'eau 2014 rejetée dans le réseau	Répartition en % Budget 2015	Pour mémoire : répartition budget 2014	Pour mémoire : répartition budget 2013
FRELAND	41 604 m³	15,5 %	16,6 %	15,7 %
LAPOUTROIE	74 072 m³	27,5 %	28,9 %	28,2 %
LE BONHOMME	28 252 m³	10,5 %	10,0 %	10,4 %
ORBEY	125 040 m³	46,5 %	44,5%	45,7 %
Total	268 968 m³	100 %	100 %	100 %

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, l'application des taux de répartition comme indiqués ci-dessus pour les budgets AKKS et FLLBO, pour l'année 2015.

M. Henri STOLL fait part de son mécontentement quant au montant de la participation 2015 proposé par la commission « assainissement » aux communes. En effet, il indique qu'une orientation quant à l'utilisation de l'excédent avait été prise en novembre 2014 et que la commission réunie en février a modifié cette proposition.
M. Guy JACQUEY répond qu'en effet la commission réunie en février a pris l'option de maintenir le niveau de participation des communes en 2015, à celui de 2014.

M. Joseph FRITSCH indique que les participations seront probablement à revoir en fonction de l'activité de la cave de Kientzheim et du raccordement de Bestheim.

M. Guy JACQUEY ajoute que concernant le raccordement de Bestheim, un accord de principe pour 45 000 hl avait été donné par M. BLEU, avec lequel le SITEUCE semble d'accord. Pour le reste, la cave doit s'orienter vers Béblenheim.

Cf. rapport ci-après.

3.3 Commission « Déchets », rapporteur M. Henri STOLL, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 10/02/2015

3.3.1 **N°020/2015-FI** : Sollicitation du versement d'une aide financière du Conseil Général du Haut-Rhin et tout autre cofinanceur potentiel pour l'acquisition de conteneurs aériens dans le cadre de l'optimisation du tri et de la collecte de matériaux secs

La Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg a mis en place une redevance incitative et met à disposition des usagers des Points d'Apport Volontaire afin d'inciter au tri.
Elle a mis en place, dans chaque commune, au moins un point tri accessible aux personnes à handicap, constitué de conteneurs enterrés pour la collecte sélective recevant les papiers/cartons/flacons plastiques/métaux et verres usagés.
Cependant, sur certains sites il nous est impossible, pour des raisons techniques et de sécurité, de mettre en place ces types de conteneurs. La CCVK doit donc opter pour des conteneurs aériens pour assurer la continuité du service aux usagers.
Coût de l'opération :

- Dépenses d'acquisition de matériel : 15 000 € TTC.

VU l'avis favorable de la Commission « Déchets » réunie le 10/02/2015

Le Conseil Communautaire décide :
- **de solliciter** les aides du conseil général du Haut-Rhin au titre des projets d'intérêt local et toute autre subvention auprès de tout cofinanceur potentiel ;
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.
Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

3.3.2 **N°021/2015-OM** : Candidature à l'Appel à projet « Extension de la consigne de tri » de l'organisme Eco-Emballages

Pour développer la valorisation et le recyclage des emballages en plastique, Eco-Emballages lance simultanément plusieurs appels à projets en amont (Prévention et communication) comme en aval (mise aux normes des centres de tri et développement de la précollecte : densification des points tri).

Plus d'un million de tonnes d'emballages en plastique sont mis sur le marché chaque année et seules 230 000 tonnes sont recyclées. Le taux de recyclage est de 23% en 2010 pour l'ensemble des emballages en plastique et de 46% si on ne considère que les bouteilles et les flacons.
L'objectif national à atteindre est de 75% de recyclage, valeur fixée par la Loi.
Les enjeux du recyclage des plastiques sont les suivants :

1- Doubler le taux de recyclage des emballages en plastique ;
2- Améliorer la collecte, renforcer la sensibilisation et densifier les points d'apport volontaire.

Dans le cadre de cet appel à projet, la candidature de la CCVK sera conditionnée au pré-requis définit par Eco-emballages qui sont :

- que le prestataire de collecte et de tri sélectif s'engage également dans cette démarche (Sté SCHROLL) ;
- que les tonnages et les coûts rentrent dans le cadre des conditions définies par Eco-emballages (données transmises ultérieurement par l'éco-organisme).

La société SCHROLL n'envisage pas d'installer une nouvelle chaîne de surtri sur le site de Colmar mais développera celle-ci sur le site d'Altem (Bas-Rhin).
Par conséquent, si la CCVK est retenue dans le cadre de cet appel à projet, les déchets de tri sélectif seront transportés dans le Bas-Rhin.

VU l'avis favorable de la Commission « Déchets » réunie le 10/02/2015

M. Jean-Marie MULLER propose que l'adhésion définitive au projet soit conditionnée par une évaluation financière positive de l'action. Cette proposition est retenue par les Élus.

Le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, la candidature de la CCVK à l'appel à projet **«** Extension de la consigne de tri » de l'organisme Eco-Emballages.

3.3.3 **N°022/2015-OM** : Approbation et autorisation de signature des conventions à intervenir avec OCAD3E et RECYLUM pour la reprise des lampes et des tubes fluo usagés *(Cf. annexes 14 & 15)*

Suite à la demande d'OCAD3E de renouvellement d'agrément en Commission Consultative d'Agrément, le 7 novembre dernier, en présence du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales et du Ministère de l'Economie, l'arrêté d'agrément a été signé le 24 décembre 2014. Le cahier des charges se rapportant à cet agrément concerne notamment les lampes usagées. En effet, les lampes sont des équipements électriques particuliers :

- Elles sont utilisées partout et par tous (collectivités locales, professionnels, ménages et assimilés, …);
- Ce sont des déchets fragiles qui ne peuvent être collectés en mélange avec les autres DEEE ;
- Leur faible consommation électrique et leur durée de vie en font des produits écologiquement vertueux dont les Pouvoirs Publics encouragent activement l'utilisation.

Le recyclage des lampes et des tubes fluo usagés permet de diminuer l'impact environnemental en évitant l'enfouissement de ces produits.
OCAD3E se charge gratuitement de l'enlèvement des déchets.
A titre indicatif : la CCVK a enregistré les enlèvements de tubes néon et lampes fluo suivants :

- 284 kg en 2010,
- 414 kg en 2011
- 533 kg en 2012
- 353 kg en 2013
- 515 kg en 2014

En accord avec les associations qui représentent les collectivités et le Ministère de l'Ecologie, OCAD3E a décidé de résilier de façon anticipée (au 31 décembre 2014) la convention qui les lie et de solliciter la signature d'une nouvelle convention dont la durée coïncidera avec la durée du nouvel agrément d'OCAD3E (1/1/2015 au 31/12/2020).
Le nouveau barème des soutiens s'applique automatiquement à toutes les collectivités signataires par le simple fait de la publication de l'arrêté relatif au cahier des charges d'agrément OCAD3E et des barèmes des soutiens financiers qui lui sont annexés.

VU l'avis favorable de la Commission « Déchets » réunie le 10/02/2015

Le Conseil Communautaire :
- **décide de reconduire** le partenariat avec les éco-organismes OCAD3E et Recylum ;
- **approuve** les conventions à intervenir avec OCAD3E et Recylum pour une période de 6 ans ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer ce contrat et tout autre document afférent à ce dossier.
Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

Cf. rapport ci-après.

3.4 Commission « Tourisme », rapporteur M. Bernard RUFFIO, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 11/02/2015

Cf. rapport ci-après.

3.5 Commission « Déplacements », rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente : compte-rendu de la réunion du 12/02/2015

Cf. rapport ci-après.

3.6 Commission « Espace nautique », rapporteur M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 17/02/2015

Cf. rapport ci-après.

4. Administration Générale

4.1 **N°023/2015-AG :** Approbation et autorisation de signature de la convention de service commun pour la gestion du personnel bûcherons *(Cf. annexe 16)*

La Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg gère le service intercommunal des « bûcherons » depuis 2002.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPAM) du 27/01/2014 permet la création de services communs et l'affection sur l'attribution de compensation, des coûts du service à charge des communes, pour les intercommunalités soumises au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C du code général des impôts. Cette possibilité permet une optimisation du coefficient d'intégration fiscal et donc potentiellement de la DGF intercommunale.
Une refonte complète de la DGF est prévue en 2016, il n'est donc pas absolument certain d'optimiser la DGF, cependant dans les projets de refonte, l'augmentation de la part de DGF soumise au CIF est une piste envisagée.
Afin de valider le financement du service par l'attribution de compensation, il est proposé de valider la convention ci-jointe.
Ce système sera mis en place à compter du 1er janvier 2015.

VU l'article 67 de la loi n°2014-58 du 27/01/2014

VU l'article 1609 nonies C du code général des impôts

VU l'article L5211-4-2 du code général des collectivités territoriales

Le Conseil Communautaire :
- **valide** la convention de service commun « bûcherons » ci-jointe ;
- **autorise** le Président à signer ladite convention ;
- **charge** le Président ou son représentant de transmettre cette convention aux communes pour validation.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

4.2 Transports :

4.2.1 **N°024/2015-AG :** Transport à la Demande en porte-à-porte « Mobili'Val » : Approbation de la modification du règlement de service *(Cf. annexe 17)*

Par délibération du 22 janvier 2015, le Conseil Communautaire a approuvé les différentes modalités de mise en œuvre du service de transport à la demande en porte-à-porte « Mobili'Val » à compter du 1er février 2015 et notamment le règlement de service.

Afin de répondre à certaines problématiques relevées par l'exploitant, il est proposé de modifier le règlement en y ajoutant les deux mentions suivantes :

1. Concernant la réservation :
La réservation est valable pour la personne dûment nommée. Le service réservé ne peut être réutilisé par une tierce personne.
2. Concernant les titres de transport :
Les titres de transport non utilisés par l'usager ne pourront en aucun cas lui être remboursés.

VU le règlement de service approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 22 janvier 2015

Le Conseil Communautaire :
- approuve la modification du règlement du service de Transport à la Demande en porte à porte, telle que présentée ci-dessus et joint en annexe ;
- charge le Président ou son représentant de la publication du règlement de service ;
- autorise le Président ou son représentant à signer tout autre document se rapportant à cette affaire.
Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

4.2.2 **N°025/2015-AG :** Service de transport en ligne virtuelle « Val'Express » : Approbation de la modification du règlement de service *(Cf. annexe 18)*

Par délibération du 22 janvier 2015, le Conseil Communautaire a approuvé les différentes modalités de mise en œuvre du service de transport en ligne virtuelle « Val'Express » à compter du 1er février 2015 et notamment le règlement de service.

Afin de répondre à certaines problématiques relevées par l'exploitant, il est proposé de modifier le règlement en y ajoutant les deux mentions suivantes :
1 Concernant la réservation :
La réservation est valable pour la personne dûment nommée. Le service réservé ne peut être réutilisé par une tierce personne.
2 Concernant les titres de transport :
Les titres de transport non utilisés par l'usager ne pourront en aucun cas lui être remboursés.

VU le règlement de service approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 22 janvier 2015

Le Conseil Communautaire :
- approuve la modification du règlement du service de transport en ligne virtuelle, telle que présentée ci-dessus et joint en annexe ;
- charge le Président ou son représentant de la publication du règlement de service ;
- autorise le Président ou son représentant à signer tout autre document se rapportant à cette affaire.
Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

4.3 **N°026/2015-AG :** Transports scolaires : Modification de la décision n° 2009/AG-030 du 3/06/2009 portant approbation du règlement d'utilisation *(Cf. annexe 19)*

Les transports scolaires relevant de la compétence du Conseil Général du Haut-Rhin. La gestion de ces transports est déléguée localement à la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg.
De ce fait, la CCVK a souhaité mettre en place un règlement d'utilisation des transports scolaires afin de définir les conditions d'utilisation et de fixer les conditions favorisant la sécurité, la discipline et la bonne tenue des élèves à l'intérieur des véhicules de transports comme aux points d'arrêt.

Ce document a été approuvé par délibération n° 2009/AG-030 du Conseil Communautaire réuni le 3/06/2009.

Pour être en adéquation avec les consignes données aux transporteurs, par le Conseil Général du Haut-Rhin, il est proposé de modifier ce règlement comme suit :

Article 8.2 : Présentation du titre de transport
Les élèves doivent obligatoirement présenter au conducteur leur titre de transport en montant dans le véhicule.
Le titre de transport doit être rapidement présenté au conducteur afin de faciliter la montée dans le car. L'élève doit prendre soin de son titre de transport et veiller à ce qu'il soit toujours en bon état.
Face aux situations irrégulières suivantes :
- Défaut de titre
- Refus de présentation
- Falsification

~~Le conducteur signale obligatoirement les faits à son responsable (entreprise de transport). Celui-ci en informera l'organisateur (CCVK) qui pourra envisager une des mesures disciplinaires prévues dans le cadre d'un manquement aux consignes du présent règlement.~~
L'élève se verra refuser l'accès au véhicule.

Et

Article 13 : Sanctions
L''échelle de sanction établie par la CCVK et le CG68 est la suivante :

Catégorie des fautes commises		Sanctions
1	- Chahut ~~- Non présentation répétée d'un titre de transport~~ - Non respect d'autrui - Insolence - Dégradation minime ou involontaire	**Avertissement**

VU la délibération n° 2009/AG-030 du 03/06/2009 approuvant le règlement d'utilisation des transports scolaires

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les modifications apportées au règlement d'utilisation des transports scolaires telles que décrites ci-dessus.

Les élus ne cautionnent pas le fait d'interdire l'accès à un élève ayant exceptionnellement oublié sa carte et demande au CG de modifier sa position.

Le Conseil Communautaire décide par 8 voix POUR et 14 voix CONTRE (Mmes THOMANN, GRASS, OLRY et PETITDEMANGE et MM REINSTETTEL, BARLIER, STOLL, THURLINGS, FRITSCH, RUFFIO, BOTTINELLI et ANCEL ainsi que M. KUSTER et Mme SCHWARTZ – voix par procuration) **de rejeter** les propositions de modifications et de ce fait, de maintenir les termes du règlement d'utilisation tel qu'il a été établi en 2009.

4.4 **N°027/2015-AG :** Golf Public d'Ammerschwihr/Trois-Epis : Approbation du programme de réhabilitation du club house *(Cf. annexe 20)*

Par délibération n° 013/2014-AG du 20 février 2014, le Conseil Communautaire approuvait le programme de réhabilitation du club house du Golf pour un montant de 1 553 000 euros HT.
Par délibération du 4 août 2014, le Conseil Municipal d'Ammerschwihr décidait de ne pas participer financièrement à cette réhabilitation.

En réunion Président/Vice-présidents du 18 septembre 2014, il a été décidé de revoir le programme afin de trouver des économies.
Le programmiste « MP Conseil » est mandaté pour réétudier le projet et présente en réunion de Bureau élargie à tous les Conseillers Communautaires du 30 octobre 2014, le projet rectifié. Ce nouveau programme s'élève à 1 085 000 euros HT.

Une réunion est organisée le 7 janvier 2015 pour présenter le nouveau projet au délégataire, la CEGIP, qui soulève la problématique de la continuité d'exploitation pendant les travaux et la perte de recettes liée à ces mêmes travaux. Il indique par ailleurs ne pas se prononcer sur une révision de loyer éventuelle, nonobstant la mise à disposition d'un club house rénové et isolé générant des économies de chauffage.
Il est convenu de chiffrer la perte d'exploitation et le coût d'une location d'une structure temporaire durant les travaux.
Lors d'une réunion du 4 février 2015, la CEGIP présente l'évaluation à 67 500 euros HT de la perte d'exploitation liée aux travaux et le cabinet « MP Conseil » procure le coût d'une location temporaire de structure qui se chiffre à 8 300 euros HT par mois, plus des coûts fixes d'installation de l'ordre de 60 000 euros.
Le délégataire réaffirme ne pas pouvoir s'engager sur une augmentation du loyer ni prendre en charge quelque coût que ce soit. Il se positionne pour une solution minimaliste.

Le Président propose :
SOIT
- d'annuler la décision n°013/2014-AG du 20/02/2014 portant sur l'approbation du programme (version 1) de réhabilitation du club house du golf public d'Ammerschwihr/Trois-Epis ;
SOIT
- de valider le programme pour 1 084 000 euros HT + les coûts de perte d'exploitation et de location de la structure temporaire ;
SOIT
- de mandater le programmiste pour réétudier une solution de travaux minimaliste (résoudre les problèmes règlementaires d'accessibilité et de normes), sur une période de 2 ou 3 ans pendant les mois de fermeture du Golf et donc sans gêne pour l'exploitant ;
SOIT
- **de ne rien faire** jusqu'à la fin de la Délégation de Service Public (DSP).

M. Patrick REINSTETTEL indique que pour lui, attendre la fin de la DSP, n'est pas une bonne solution, car la période de fermeture serait la même et la perte de clientèle évoquée par le délégataire en cas d'interruption d'activité, avérée de la même manière. Il préconise la solution de mise aux normes à minima, qui est pour lui la bonne solution, car elle ne handicape pas le délégataire.

M. Jean-Marie MULLER précise qu'il a entendu le même discours des délégataires titulaires des concessions de remontées mécaniques, mais qu'une fois les travaux réalisés, la clientèle était au rendez-vous.

M. Henri STOLL préconise de réaliser les travaux en fin de DSP.

M. Rémi MAIRE interroge sur les délais de mise en accessibilité des établissements recevant du public, la fin de la DSP étant prévue en 2022. M. Patrick REINSTETTEL précise qu'un report de 3 ans maximum est possible, soit jusqu'en 2018.

Mme Françoise GRASS est sceptique par rapport à la nécessité de missionner à nouveau un programmiste en cas de choix d'un nouveau programme qui se limite à la mise aux normes.

Mme Nicole TISSERAND, demande si notre rôle n'est pas de maintenir attractif cet équipement structurant, ou en d'autres termes de se demander si l'on souhaite garder cet équipement ou pas ?
M. Henri STOLL répond que ce n'est pas aussi binaire, mais que nous n'avons pas forcément les moyens.

M. Alain THURLINGS s'interroge sur la teneur de la compétence et ajoute « Jouer au Golf sans restaurant c'est possible ! ».
Mme Martine THOMANN est du même avis. Les travaux d'accessibilité…oui !, mais la mise aux normes du restaurant… pas nécessairement.

Le Président fait remarquer que notre implication en matière d'économies d'énergie, nous oblige à avoir un rôle dans la rénovation de nos bâtiments.

Le Président résume les avis émis et mentionne les 2 alternatives qui en découlent : une rénovation a minima avec une mise aux normes du bâtiment ou ne rien faire jusqu'à la fin de la DSP.

Le Conseil Communautaire décide, par 16 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Mmes GRASS, CASTELLI et SCHWARTZ – voix par procuration et MM STOLL, THURLINGS et FRITSCH) :
- **d'annuler** la décision n°013/2014-AG du 20/02/2014 portant sur l'approbation du programme (version 1) de réhabilitation du club house du golf public d'Ammerschwihr/Trois-Epis ;
- **de réétudier** une solution de travaux minimaliste (résoudre les problèmes règlementaires d'accessibilité et de normes), sur une période de 2 ou 3 ans pendant les mois de fermeture du Golf et donc sans gêne pour l'exploitant ;
- **d'autoriser** le Président à solliciter tout co-financeur potentiel pour ce nouveau programme.

4.5 **N°028/2015-AG :** Délégation de service public « Golf Public d'Ammerschwihr/Trois-Epis » : Approbation des tarifs pour l'année 2015 *(Cf. annexes 21 & 22)*

Dans le cadre de la convention de Délégation de Service Public « Golf Public d'Ammerschwihr/Trois Epis » du 30/03/2007 et notamment de son article 5.2.6, le Conseil Communautaire doit approuver les tarifs proposés par le Délégataire, la société CEGIP.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2005-214-1 du 02/08/2005 actant la modification des statuts de la CCVK par la prise de compétence : Restructuration et exploitation du Golf Public situé à Ammerschwihr ;

VU la délibération en date du 30/03/2007 approuvant la convention de DSP et notamment son article 5.2.6

VU la grille tarifaire proposée par le Délégataire

Le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, l'application des tarifs pour l'année 2015, tels qu'ils figurent en annexes.

4.6 **N°029/2015-AG :** Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) : Approbation des modalités de désignation des membres

La CLETC a vocation à être mis en place au sein des EPCI faisant application du régime fiscal de la fiscalité professionnelle unique.

Sa mission :

Procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à celui-ci.

L'organisation :

➢ **Nombre de membres et répartition des sièges**

La loi ne fixe aucune règle quant au nombre de membres. Pour autant, chaque commune membre doit obligatoirement disposer d'un représentant (article 1609 nonies C IV, paragraphe 1er du CGI), celle-ci compte donc au minimum autant de membres que l'EPCI compte de communes membres. Cette disposition est donc de nature à garantir la représentation de chaque commune membre, indépendamment de la population de celle-ci ou de son « poids » financier.

En revanche, aucun nombre maximum de membres n'est imposé.

La loi n'aborde pas non plus la question de la répartition des sièges. Ainsi, il n'y a pas de parité imposée et rien n'interdit que telle ou telle commune dispose d'un nombre supérieur de représentants.

➢ **Qualité de membre**

La loi impose que les membres composant la CLETC soient membres des conseils municipaux.

Rien n'impose que les membres de la CLETC soient également Conseillers Communautaires, même si cette double qualité peut apparaître opportune s'agissant de membres d'une instance dont la mission est d'évaluer les charges financières transférées au groupement, et ce, afin de déterminer le montant de l'attribution de compensation à reverser par ce dernier à chacune des communes membres.

De même, aucune disposition légale n'impose que tous les membres disposent du même statut.

➢ **Désignation des membres**

La loi ne prévoit rien s'agissant des modalités de désignation des membres. Ainsi, trois solutions sont envisageables :

- Les membres peuvent être élus, soit par les conseils municipaux, soit par le Conseil Communautaire (parmi ses propres conseillers ou parmi les conseillers municipaux des communes membres).

Quoi qu'il en soit, les conseillers municipaux ou communautaires devront être dûment convoqués à la séance au cours de laquelle il est prévu de procéder à l'élection des membres de la CLETC.

Cette élection est effectuée, en principe, au scrutin secret, le Conseil pouvant toutefois décider, à l'unanimité, de ne pas procéder à ce type de scrutin.

- En l'absence de toute disposition législative ou règlementaire l'interdisant, les conseillers appelés à siéger peuvent être nommés par le Maire ou par le Président de l'EPCI ou même conjointement par ces deux autorités, et non élus par le Conseil Municipal ou Communautaire, même si la solution de l'élection apparaît plus conforme au principe démocratique.

➢ **Organisation interne**

La loi (article 1609 nonies C IV paragraphe 2) prévoit que la commission élit son Président et un Vice-président parmi ses membres.

- Les réunions :
La commission est convoquée par son Président qui détermine l'ordre du jour et en préside les séances.
La CLETC rend son rapport (ses conclusions) sur l'évaluation du montant des charges transférées, lors de chaque transfert.
La loi ne fixe aucune modalité particulière d'adoption de ses conclusions qui peuvent être adoptées à la majorité simple de ses membres.
L'évaluation est déterminée par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux, adoptées sur le rapport de la CLETC. Cet accord doit être exprimé par les deux tiers au moins des CM représentant plus de la moitié de la population totale.

Le Président propose d'opter pour les modalités de désignation suivantes :
- Nommer les 10 Maires et
- Solliciter chaque Conseil Municipal pour la désignation d'un membre supplémentaire par commune, au sein du conseil municipal

Le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, la proposition du Président, à savoir :
- **nommer** les Maires des 10 communes en qualité de membres de la CLETC ;
- **solliciter** les 10 Conseils Municipaux afin qu'ils désignent en leur sein, un représentant supplémentaire.

Les points mis à l'ordre du jour étant achevés, M. MULLER propose de passer au débat d'orientation budgétaire, prévu initialement en point 2.

2.1 **N°030/2015-FI** : Débat d'Orientations Budgétaires 2015

Les annexes mises à disposition afin de permettre l'analyse financière (Cf. liste ci-dessous) sont consultables sur notre site Intranet au lien suivant :
http://cc-kaysersberg.illicoweb.com/intranet/ordre-dujour.htm

Cf. annexes
***2** – Etat de la dette M14 – budget « Administration Générale »*
***3** – Etat de la dette M14 – budget « Centre Nautique »*
***4** – Etat de la dette M14 – budget « Ordures Ménagères »*
***5** – Etat de la dette M14 – Récapitulatif*
***6** – Etat de la dette M49 – budget « AKKS »*
***7** – Etat de la dette M49 – budget « FLLBO »*
***8** – Ressources fiscales*
***9** – Projection financière 2015-2020*
***10** – Liste des actions engagées (hors discussion DOB)*
***11** – Propositions d'actions 2015*
***12** – Programme d'investissements 2015*
***13** – Propositions du Président*

Après une présentation de la situation financière de la CCVK et des programmes d'investissements et des actions, **il est demandé au Conseil Communautaire de débattre** sur les orientations budgétaires 2015.
La réalisation de la totalité des actions et investissements présentés conduit à un besoin de financement de l'ordre de 270 000 euros.
Les choix possibles sont :
- une augmentation de la fiscalité,
- le recours à l'emprunt pour certains investissements,
- la non réalisation d'une partie des propositions,
- la non mise en réserve de financement.

Le Président propose :
- de maintenir une enveloppe de 800 000 euros pour le projet éolien,
- de mettre en réserve 300 000 euros pour les actions qui seront présentées dans le cadre du projet de territoire ou du TEPCV,
- d'augmenter la fiscalité de 200 000 euros et de reporter la réalisation de certaines actions tout en conservant l'investissement nécessaire au maintien en état de notre patrimoine.

M. Henri STOLL est d'avis de favoriser une augmentation de la fiscalité et valide les propositions du Président.
M. Guy JACQUEY sollicite une simulation de l'impact d'une augmentation de 0.5 point de TH et de 0.5 point de FB pour un contribuable moyen. Il précise qu'il est également en faveur d'augmentation de la fiscalité.
M. Henri STOLL précise qu'une modulation est possible entre la TH et le FB.
M. Bernard RUFFIO, quant à lui, est défavorable à une augmentation sachant que les communes devront elles aussi augmenter les taux.

M. Jean-Jacques GRANDJEAN s'interroge sur la pertinence de garder 800 000 euros pour le projet éolien.
Le Président répond, qu'au cas malheureux de la non réalisation du projet éolien, cela permettrai d'avoir une partie du financement nécessaire pour le déploiement du haut débit sur le territoire, qui se montera à près de 3 000 000 d'euros.

M. Patrick REINSTETTEL, informe que la labellisation TEPCV permet d'avoir accès à des subventions et à des emprunts à taux réduits.
M. Henri STOLL confirme. Toutefois il indique qu'il faudra alors apporter une part du financement des projets.

M. Patrick REINSTETTEL, manifeste son désaccord face à une augmentation de la fiscalité. Il souhaite privilégier une réduction de la voilure et une ponction sur les réserves. Il propose d'ailleurs de réduire de 127 000 à 85 000 euros les investissements du Centre Nautique dont il a la charge en tant que Vice-président.
M. Henri STOLL propose de demander à chaque service de réduire de 2% son budget et notamment celui de l'Office de Tourisme.
M. Rémi MAIRE répond que cette baisse engendrera une réduction des animations.

Le Président souhaite porter à la connaissance de l'assemblée, la note que M. Benoît KUSTER, absent à cette séance, lui a transmise. Il procède à sa lecture : « M. KUSTER

pense que le projet des éoliennes n'est pas réalisable et fait référence à une directive générale de la commission européenne du 13/12/2011 (EU Pilot 2879/11/ENVI protection du Grand Tétras). Il demande en conséquence à ce que les crédits inscrits au budget (800 000 euros) soient affectés au projet de fibre optique. Il sollicite la même affectation en ce qui concerne les excédents antérieurs ».

Mme Françoise GRASS aimerait quant à elle, que les sacrifices que doit faire l'association « Les Enfants de la Vallée », fassent boule de neige. Pour cette dernière, l'augmentation des impôts ne solutionnera pas tout. De plus, elle trouve déplacé qu'une « nouvelle équipe » débute son mandat en augmentant les impôts.
M. Jean-Marie MULLER répond que l'augmentation, si elle doit avoir lieu, se fait en début de mandat.
M. Guy JACQUEY appuie cette remarque, en précisant qu'il est indispensable d'entretenir le patrimoine.

A l'issue du débat, pour construire le budget 2015, les principes suivants sont retenus :
- ***Augmentation de la fiscalité de 200 000 euros ;***
- ***Mise en réserve de 300 000 euros ;***
- ***Inscription d'une participation au capital d'une SEM pour la construction d'éoliennes pour 800 000 euros ;***
- ***Réalisation des actions pour un montant de 142 000 euros ;***
- ***Réalisation des investissements pour un coût de reste à charge de 85 000 euros pour le CN et de 93 000 euros pour les autres services .***

5. Délégations au Président – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

5.1 Marchés et avenants - Liste des marchés conclus en 2015

ANNEE	N° DU MARCHE	OBJET	DATE DU MARCHE	MONTANT HT	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE
2015	C0003	COMPOSTAGE ET VALORISATION DES BOUES DESHYDRATEES DE LA STATION D'EPURATION DE LAPOUTROIE	21/01/2015	50 000.00 €	AGRIVALOR
2015	C0004	DESHYDRATATION MOBILE DES BOUES DE LA STATION D'EPURATION DE LAPOUTROIE	21/01/2015	50 000.00 €	DEGREMONT SERVICES

6. Informations et divers

6.1 Compte-rendu de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) du 05/02/2015

Dans le cadre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, une première phase de collecte et de fiabilisation des données déclarées par les propriétaires durant l'année 2013, s'est poursuivie par une phase de détermination

des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation servant à établir les bases des impositions directes locales.
Cette première phase s'est d'abord déroulée par la consultation d'une commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) composée de représentants des contribuables et d'élus locaux à l'issue de laquelle un projet de nouveaux paramètres départementaux d'évaluation a été établi sur la base d'un avant-projet de l'administration.

Les CIID ont été consultées pour donner un avis sur le projet établi par la CDVLLP.

Lors de la CIID qui s'est tenue le 5 courant, des propositions de modifications de secteurs ont été effectuées afin de garder une cohérence entre les communes qui composent notre Communauté de Communes.

Une nouvelle commission sera organisée le mardi 7 avril à 9h30 au siège de la CCVK et aura pour objet, la révision des listes 41.

6.2 Point sur la mutualisation

Les Groupes de Travail (au nombre de 12 et listés ci-après), se sont réunis et ont travaillé sur le diagnostic et la proposition de pistes de mutualisation.

Thématique	Mission de contrôle		Technique		Mission de contrôle		Aménagement Ingéniérie		GRH	
Groupe de travail	Contrôles règlementaires		Mise en commun de matériel/matériaux		Suivi des ERP (communaux et privés) - commissions de sécurité - accessibilité		Sécurité des travaux (régie et externalisés) / chantiers		Paye - carrières - formations - habilitations - GPEC - évaluation - document unique - AP fiches de poste	
	Prénom Nom	Adresse mail	Prénom Nom	Adresse mail	Prénom Nom	Adresse mail	Prénom Nom	Adresse mail	Prénom Nom	Adresse mail
Chef de projet	Denis Parmentier	mairie.labaroche@wanadoo.fr	Benoît Szabadi	dst-orbey@orange.fr	José Bretz	mairie@orbey.fr	Christian Fliegauff	st.ammer@orange.fr	Laure Laplagne	l.laplagne@kientzheim.fr

Thématique	Communication Internet		Informatique/Bureautique		Technique				Aménagement/Ingénierie		Urbanisme		Assainissement		Eau	Sport	Animation culture
Groupe de travail	Communication / Internet		Matériel - sauvegarde - archivage - impression		Partage de compétences techniques : identifier les compétences en local pour les partager (ex: Zéro phyto, chaudière bois, éclairage public, marchés publics....)		Energie : Bâtiments - Chaudières bois		Aide technique aux communes (ATC)		Service commun d'instruction des permis		Transfert de compétences				
	Prénom Nom	Adresse mail	Prénom Nom	Adresse mail	Prénom Nom	Adresse mail	Prénom Nom	Adresse mail	Prénom Nom	Adresse mail	Prénom Nom	Adresse mail	Prénom Nom	Adresse mail			
Chef de projet	Valérie Bronner	v.bronner@cc-kaysersberg.fr	Rachel Hassler	mairie@lapoutroie.fr	Christian Didierjean	ctc.lapoutroie@orange.fr	Yannick Gérig	y.gerig@cc-kaysersberg.fr	Benoît Szabadi	dst-orbey@orange.fr	Christine Schramm	c.schramm@cc-kaysersberg.fr	Thomas Marion	t.marion@cc-kaysersberg.fr	Thomas Marion		

Il est proposé, en réunion qui se tiendra le 24 mars prochain à 17h30, de valider ou non les pistes proposées afin de permettre aux techniciens de poursuivre leurs travaux.

Lors de la réunion de Bureau du 19 février dernier, il a été proposé par plusieurs Elus de réfléchir à la mutualisation des locaux dits « partagés » lors d'une occupation par une association intercommunale (école de musique, locaux petite enfance).
Comme le montre le tableau ci-dessus, cette thématique n'est pas prise en charge par un pilote, à l'instar des problématiques « associations ». Il est donc proposé de créer un groupe de réflexion (techniciens et élus) qui travaille sur le sujet des locaux afin de faire des propositions.
Un courrier vous sera adressé afin de trouver les chefs de projet.

M. Guy JACQUEY se déclare d'ores et déjà candidat.

6.3 Calendrier des prochaines réunions organisées par la CCVK

L'agenda des réunions organisées par la CCVK est consultable au lien suivant :
http://www.cc-kaysersberg.fr/intranet/agenda-reunions.htm

Pour récapituler :

- **Commission « Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH) »** :
  Mercredi 4 mars 2015 à 17h30 – siège CCVK
  Membres de la commission
- **Commission « Environnement »** :
  Mardi 10 mars 2015 à 17h30 – siège CCVK
  Membres de la commission
- **Commission d'Appel d'Offre : « Marché gaz »**
  Jeudi 12 mars 2015 à 14h00 – siège CCVK
  Membres de la CAO CCVK & membres du groupement de commande
- **Réunion de Bureau** :
  Jeudi 19 mars 2015 à 17h30 – siège CCVK
  Membres du Bureau
- **Réunion « Mutualisation »** :
  Mardi 24 mars 2015 à 17h30 – siège CCVK
  Maires, DG/SG, responsables services techniques et chefs de projets
- **Réunion de Conseil Communautaire** :
  Jeudi 26 mars 2015 à 17h30 – salle Hirtenhaus à Kientzheim
  Membres du Conseil Communautaire
- **Commission « Intercommunale des Impôts Directs (CIID) »** :
  Mardi 7 avril 2015 à 9h30 – siège CCVK
  Membres de la commission
- **Commission « Déplacements »** :
  Mardi 14 avril 2015 à 17h30 – siège CCVK
  Membres de la commission
- **Commission « Rénovation Energétique des Logements »** :
  Mercredi 29 avril 2015 à 14h00 – siège CCVK
  Membres de la commission
- **Réunion de Conseil Communautaire** :
  Jeudi 18 juin 2015 à 17h30 – à Fréland
  Membres du Conseil Communautaire

6.4 Rapport annuel de l'amicale du personnel de la CCVK et du SMALB

Conformément à la délibération de la Communauté de Communes du 27 septembre 2012 portant sur l'action sociale du personnel de la CCVK et du SMALB, l'association les «Œuvres Sociales du personnel de la CCVK et du SMALB » a remis :

- Un rapport financier retraçant par action les mouvements financiers de l'année
- Un rapport quantitatif et qualitatif des prestations réalisées pour la CCVK

Il est donc porté à la connaissance du Conseil Communautaire que l'association a réalisé ses missions en toute conformité.

Le 21 novembre 2014, s'est tenue l'Assemblée Générale de l'association.
Le compte-rendu est consultable sur le site Internet dédié à l'amicale
http://amicaleccvk.jimdo.com/pr%C3%A9sentation-de-l-amicale/
Lors de cette séance, le Président de l'association a présenté les actions réalisées au cours de l'année. La trésorière, quant à elle, a procédé à la présentation des comptes pour lesquels les réviseurs aux comptes ont donné quitus.

Par ailleurs, les statuts de l'association prévoient un renouvellement du Comité Directeur tous les 3 ans. Il a donc fallu procéder à des élections.
Le nouveau Comité Directeur se compose comme suit :

Président :	M. Pascal SENN
Vice-président :	M. Florian BOYER
Trésorière :	Mme Linda BARTHELME
Secrétaire :	M. Thomas MARION
Accesseurs :	MM. René BRUN et Pascal MULLER

M. Jean-Marie MULLER rend compte de sa visite au Sous-préfet du 25 février dernier, qui avait pour objet de discuter du projet éolien. Il précise que ce dernier ne se prononce pas et qu'un courrier a été adressé, aujourd'hui même (26/02/2015), au Ministère de l'environnement afin de solliciter un rendez-vous avec Mme Ségolène ROYAL.
M. Henri STOLL, qui était présent lors de cette rencontre, ajoute que nous n'avons pas avancé depuis 17 mois. Il indique que le projet éolien est un projet de territoire et qu'il fait partie intégrante de notre projet. Les retombées économiques liées permettront de maintenir les services aux habitants.

M. Jean-Marie MULLER invite l'assemblée à s'exprimer.

Personne ne demandant la parole, il lève la séance à 20H30.

Numéros d'ordre des décisions prises lors de cette séance

N° de décision	Domaine	Rubrique	Objet
n°031/2015-AG	Administration Générale	Modification OJ	Approbation de la modification des points mis à l'ordre du jour
n°017/2015-AG	Administration Générale	PV approbation	Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 22 janvier 2015
n°018/2015-FI	Finances	Remboursement frais	Autorisation de remboursement des frais avancés par l'association AQUATEAM pour les travaux du local de combinaisons de plongée
n°019/2015-AS	Assainissement	Participations communales	Budgets AKKS & FLLBO : Répartition des participations communales
n°020/2015-FI	Finances	Subventions	Sollicitation du versement d'une aide financière du Conseil Général du Haut-Rhin et tout autre cofinanceur potentiel pour l'acquisition de conteneurs aériens dans le cadre de l'optimisation du tri et de la collecte de matériaux secs
n°021/2015-OM	Ordures Ménagères		Candidature à l'Appel à projet « Extension de la consigne de tri » de l'organisme Eco-Emballages
n°022/2015-OM	Ordures Ménagères		Approbation et autorisation de signature des conventions à intervenir avec OCAD3E et RECYLUM pour la reprise des lampes et des tubes fluo usagés
n°023/2015-AG	Administration Générale		Approbation et autorisation de signature de la convention de service commun pour la gestion du personnel bûcherons
n°024/2015-AG	Administration Générale	Transports	Transport à la Demande en porte à porte « Mobili'Val » : Approbation de la modification du règlement de service
n°025/2015-AG	Administration Générale	Transports	Service de transport en ligne virtuelle « Val'Express » : Approbation de la modification du règlement de service
n°026/2015-AG	Administration Générale	Transports scolaires	Modification de la décision n° 2009/AG-030 du 3/06/2009 portant approbation du règlement d'utilisation
n°027/2015-AG	Administration Générale	Tourisme	Golf Public d'Ammerschwihr/Trois-Epis : Approbation du programme de réhabilitation du club house
n°028/2015-AG	Administration Générale	Tourisme	Délégation de service public « Golf Public d'Ammerschwihr/Trois-Epis » : Approbation des tarifs pour l'année 2015
n°029/2015-AG	Administration Générale	Désignation de représentants	Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) : Approbation des modalités de désignation des membres
n°030/2015-FI	Finances	Débat d'Orientation Budgétaire	Débat d'Orientation Budgétaire 2015

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg
de la séance du **26 février 2015**

Ordre du jour :

N°031/2015-AG : Approbation de la modification des points mis à l'ordre du jour
1. N°017/2015-AG : **Approbation du compte-rendu** du Conseil Communautaire du 22 janvier 2015
2. Finances
2.1 **N°030/2015-FI** : Débat d'Orientations Budgétaires 2015
2.2 **N°018/2015-FI** : Autorisation de remboursement des frais avancés par l'association AQUATEAM pour les travaux du local de combinaisons de plongée
3. Rapports de Commissions et Groupes de Travail
3.1 Commission « Culture », rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente : compte-rendu de la réunion du 27/01/2015
3.2 Commission « Assainissement », rapporteur M. Guy JACQUEY, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 04/02/2015
3.2.1 **N°019/2015-AS** : Budgets AKKS & FLLBO : Répartition des participations communales
3.3 Commission « Déchets », rapporteur M. Henri STOLL, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 10/02/2015
3.3.1 **N°020/2015-FI** : Sollicitation du versement d'une aide financière du Conseil Général du Haut-Rhin et tout autre cofinanceur potentiel pour l'acquisition de conteneurs aériens dans le cadre de l'optimisation du tri et de la collecte de matériaux secs
3.3.2 **N°021/2015-OM** : Candidature à l'Appel à projet « Extension de la consigne de tri » de l'organisme Eco-Emballages
3.3.3 **N°022/2015-OM** : Approbation et autorisation de signature des conventions à intervenir avec OCAD3E et RECYLUM pour la reprise des lampes et des tubes fluo usagés
3.4 Commission « Tourisme », rapporteur M. Bernard RUFFIO, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 11/02/2015
3.5 Commission « Déplacements », rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente : compte-rendu de la réunion du 12/02/2015
3.6 Commission « Espace nautique », rapporteur M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 17/02/2015
4. Administration Générale
4.1 **N°023/2015-AG :** Approbation et autorisation de signature de la convention de service commun pour la gestion du personnel bûcherons
4.2 Transports :
4.2.1 **N°024/2015-AG :** Transport à la Demande en porte à porte « Mobili'Val » : Approbation de la modification du règlement de service
4.2.2 **N°025/2015-AG :** Service de transport en ligne virtuelle « Val'Express » : Approbation de la modification du règlement de service
4.3 **N°026/2015-AG :** Transports scolaires : Modification de la décision n° 2009/AG-030 du 3/06/2009 portant approbation du règlement d'utilisation
4.4 **N°027/2015-AG :** Golf Public d'Ammerschwihr/Trois-Epis : Approbation du programme de réhabilitation du club house
4.5 **N°028/2015-AG :** Délégation de service public « Golf Public d'Ammerschwihr/Trois-Epis » : Approbation des tarifs pour l'année 2015
4.6 **N°029/2015-AG :** Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) : Approbation des modalités de désignation des membres
5. Délégations au Président – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation
5.1 Marchés et avenants - Liste des marchés conclus en 2015
6. Informations et divers
6.1 Compte-rendu de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) du 05/02/2015
6.2 Point sur la mutualisation
6.3 Calendrier des prochaines réunions organisées par la CCVK
6.4 Rapport annuel de l'amicale du personnel de la CCVK et du SMALB

COMMUNES	DELEGUES	SIGNATURES	PROCURATION
AMMERSCHWIHR	M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président		—
	Mme Lucie PONGRATZ-GLEIZES		—
FRELAND	M. Jean-Louis BARLIER		—
	Mme Martine THOMANN, Vice-présidente		—
KATZENTHAL	Mme Nicole TISSERAND		—
	M. Jean-Jacques GRANDJEAN		—
KAYSERSBERG	M. Henri STOLL, Vice-président		—
	Mme Françoise GRASS		—
	M. Alain THURLINGS		—
	M. Benoît KUSTER, Vice-président	*Procuration donnée à M. Bernard RUFFIO*	
KIENTZHEIM	M. Joseph FRITSCH,		—
	Mme Martine SCHWARTZ	*Procuration donnée à M. Joseph FRITSCH*	
LABAROCHE	M. Bernard RUFFIO, Vice-président		—
	Mme Catherine OLRY		—

LAPOUTROIE	M. Jean-Marie MULLER, Président		—
	Mme Aurore PETITDEMANGE		—
LE BONHOMME	M. Jean-François BOTTINELLI		—
	M. Jean-Luc ANCEL		—
ORBEY	M. Guy JACQUEY, Vice-président		—
	Mme Rose-Blanche DUPONT		—
	Mme Chantal OLRY	*Absente non représentée*	—
	M. Rémi MAIRE		—
SIGOLSHEIM	M. Thierry SPEITEL-GOTZ,	*Absent non représenté*	—
	Mme Agnès CASTELLI		—